

RAPPEL

DIAGNOSTIC

- > Glycémie à jeun > 1,26 g/l à 2 reprises
OU glycémie > 2 g/l à n'importe quel moment
OU hémoglobine glycosylée > 6,5%

STADIFICATION

1 Suivi / pré-trajet

À ouvrir dès le diagnostic du diabète de type 2.

2 Trajet de soins

Résultats insatisfaisants lors d'un traitement oral (décision du MG en fonction de la tolérance du patient) et un traitement à l'insuline doit être envisagé (s'applique aux patients démarrant ou suivant un traitement avec incrétonomimétique).

OU 1 à 2 injections d'insuline par jour ou incrétonomimétiques.

3 Convention diabète

Au moins 3 administrations d'insuline par jour.

OU au moins 2 administrations d'insuline par jour et, en outre, le patient souffre d'une affection médicale grave (cancer, insuffisance respiratoire chronique, infarctus, AVC, patient greffé rénal 4 ou en dialyse, etc.).

RECOMMANDATIONS INAMI

a Examens cliniques

BMI, TA (tous les 6 mois) et évaluation du risque de plaie aux pieds (tous les 15 mois).

b Analyses biologiques recommandées

HbA1c (tous les 6 mois), bilan lipidique (cholestérol HDL et LDL, triglycérides), créatinine sérique et microalbuminurie (tous les 15 mois).

c Objectifs individuels à fixer avec le patient

Arrêt du tabagisme, alimentation, vaccination et activité physique.

d Mise en place de collaborations multidisciplinaires

Examen ophtalmologique (tous les 15 mois), prescriptions de l'éducation au diabète, diététique et podologie.

Plus d'infos sur www.inami.fgov.be



PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DU PATIENT DIABÉTIQUE DE TYPE 2

Vade-mecum destiné au médecin généraliste

COORDONNÉES

PointSanté

Rue de la Marne 4 | 4800 VERVIERS
0473 99 97 59
pointsante.secretariat@gmail.com

Centre de convention du CHR Verviers

Rue du Parc 29 | 4800 VERVIERS
087 21 22 59

Centre de convention du CHC HEUSY

Rue du Naimeux 17 | 4802 HEUSY
087 21 31 11

Centre de convention du CHRAM

Rue Devant les Religieuses 2 | 4960 MALMEDY
080 79 32 85

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet : www.pointsante.be



édition 2023

SUIVI / PRÉ-TRAJET

- > Le médecin généraliste est amené à offrir des soins adéquats basés sur les recommandations de bonne pratique chez le patient identifié.
- > Il examine avec le patient les objectifs individuels et les note dans son DMG (indispensable dans le suivi du patient diabétique).
- > Pour les patients âgés de 15 à 69 ans et présentant un risque cardiovasculaire défini comme IMC > 30 et/ou comme hypertension artérielle : possibilité de prescrire 4 séances d'éducation au diabète par an.
- > Code 102852 (renouvelable annuellement).

Accès aux documents (prescriptions types, récapitulatifs, vade-mecum, contrats de trajet de soins, supports divers) : www.pointsante.be

TRAJET DE SOINS

- > Contrat de collaboration entre le patient, le médecin traitant et l'endocrinologue référent.
- > Éducation en diabétologie réalisée par un éducateur sur prescription du médecin généraliste.
- > Accès au matériel d'autogestion sur prescription du médecin généraliste avec mentions "TdS" (uniquement pour les patients qui ont ou entament un traitement par injection).
- > Facilité de remboursement pour certains médicaments avec mention "TdS".
- > Honoraire forfaitaire annuel pour le médecin généraliste + remboursement des consultations pour le patient.

Accès aux documents (prescriptions, liste des médicaments, etc.) : www.pointsante.be

CONVENTION DIABÈTE

- > Éducation en diabétologie réalisée par le personnel infirmier de la convention.
- > Accès au matériel d'autogestion (glucomètre, tiges, lancettes, capteurs).
- > Suivi diététique.
- > Suivi en podologie et psychologique (si nécessaire).

Récapitulatif des différentes prises en charge du diabète de type 2

	Suivi / pré-trajet	Trajet de soins	Convention diabète
Prise en charge	Dès le diagnostic	ADO dose maximale OU Incrétinomimétiques ou 1 à 2 injections d'insuline	2 injections d'insuline (groupe temporaire) OU Plus de 2 injections d'insuline Diabète de grossesse
Glucomètre	Non	1x/3 ans uniquement pour les patients qui ont ou entament un traitement par injection	Oui (ou matériel de contrôle équivalent)
Tigettes et lancettes	Non	3x 50 tigettes + 100 lancettes/6 mois uniquement pour les patients qui ont ou entament un traitement par injection	Variable selon les groupes A, B ou C de la convention
Éducation au diabète	Possible pour un sous-groupe de patients de 15 à 69 ans & présenter un risque cardiovasculaire (BMI > 30 ou HTA)	5x/an + 5 séances uniquement la 1 ^{ère} ou 2 ^e année du TdS	Dans les centres de convention
Diététique	2x/an (remboursement partiel)	2x/an (remboursement partiel)	Dans les centres de convention
Podologie	2x/an (remboursement partiel)	2x/an (remboursement partiel)	Si nécessaire
Remboursement des consultations	Non	Oui	Non
Accès facilité aux traitements	Non	Oui	Oui